

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

---

Séance du mardi 11 septembre 2018

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30.

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

M. Robert GEORGE

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Charlotte WODEY à M. René SPENLE, M. Bertrand SPIESER à Mme Chantal HEIL ; M. Thomas LITZLER à M. Denis THOMANN

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA assistée de Mme Sandrine SCHWARZWAELDER

## Ordre du jour

---

1. Approbation des comptes rendus des réunions du 11 juillet 2018 et du 23 juillet 2018
2. Révision des loyers communaux
3. Révision des fermages
4. Réhabilitation thermique et restructuration du Bâtiment anciennement « poste » attribution lot n° 06 – Menuiseries extérieures ALU
5. Réhabilitation de l'espace « ateliers communaux » attribution des marchés.
6. Convention RPIC
7. Attribution de la subvention PEDT
8. Décisions modificative
9. Communication et Urbanisme
10. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
11. Divers

Avant d'ouvrir la séance Madame le maire sollicite l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

12. Participation pour voirie et réseaux – viabilisation terrains rue Jacques Immer

Et de surseoir au point 6.2 qui sera présenté au conseil municipal du mois d'octobre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rajout du point susmentionné et le retrait du point 6.2.

## Point 1 – Approbation des comptes-rendus des réunions et signature des registres des délibérations :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des séances du 11 juillet 2018 et du 23 juillet 2018.

## Point 2 – Révision des loyers communaux (D-2018-09-69)

Mme le maire expose :

Les loyers des logements communaux sont indexés sur l'indice de référence des loyers publiés trimestriellement, avec comme référence celui du 3<sup>ème</sup> trimestre

Adresse	Nom	Prénom	Loyer mensuel 2018	Révision du 1 <sup>er</sup> 07 2018 à appliquer au 1 <sup>er</sup> 01 2019	Delta d'augmentation (2018 / 2019)	Loyer annuel au 1er janvier 2019
5 , rue de Sondernach	BOYER	Didier	200.12 €	201.92 €	1.80 €	2 423.04 €
5 , rue de Sondernach	SPENLE	Jean Jacques	165.54 €	167.03 €	1.49 €	2 004.36 €
11, rue de Sondernach	HUSSON	Philippe	237.62 €	239.76 €	2.14 €	2 877.12 €
8, Place de la Mairie	MUNIER	Patrick	314.13 €	316.96 €	2.83 €	3 803.52 €
8, Place de la Mairie	GEORGE	Robert	350.32 €	353.48 €	3.15 €	4 241.67 €
8, Place de la Mairie	DE OLIVEIRA	Eric	400.00 €	403.60 €	3.60 €	4 843.20 €
4, rue de Muhlbach	MOGGIA	Georges	154.06 €	155.45 €	1.39 €	1 865.36 €
4, rue de Muhlbach	POIROT	Marie Thérèse	175.18 €	176.76 €	1.58 €	2 121.08 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- ✓ **D'APPLIQUER** la hausse de l'indice entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 (125,33) et celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 (126,46) soit 0,90 %.
- ✓ **DE VALIDER** les loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Point 3 – Révision des fermages (D-2018-09-70)

Monsieur André SCHICKEL, adjoint au maire, expose ;

A l'instar des années précédentes, le conseil municipal est amené à fixer les prix des « krittters & pâturages », qui suivent la variation de l'indice des fermages (-3,04 % entre 2017 et 2018), à savoir :

<b>KRITTERS</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl - 31 rue de l'Altenhof à Metzeral - Forfait	<b>5,83 €</b>	<b>5,65 €</b>
M. AYLIES Patrick - 19 Chemin de la Wormsa à Metzeral - Forfait	<b>5,83 €</b>	<b>5,65 €</b>
M. SCHICKEL André - 43 rue de l'Altenhof à Metzeral - Forfait	<b>5,83 €</b>	<b>5,65 €</b>

<b>PATURAGES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
M. WEHREY Michel – 22 rue de la Gare à Metzeral 48 ha	<b>628,76 €</b>	<b>609,64 €</b>
M. EHRHARD Martin - Kleinfeld à Metzeral 8 ha 25	<b>133,11 €</b>	<b>129,06 €</b>
M. BRAESCH Jean Marc - 1 rue de la Gare à Breitenbach 2 ha	<b>39,30 €</b>	<b>38,10 €</b>
M. SCHICKEL André - 43 rue Altenhof à Metzeral 1 ha	<b>27,85 €</b>	<b>27,00 €</b>
M. RINALDI Francis - 20 rue de la Gare à Metzeral Forfait	<b>23,26 €</b>	<b>22,55 €</b>
M. MATTER Jean Claude - 4 rue de l'Obermatt à Metzeral 48 ha 89	<b>737,82 €</b>	<b>715,39 €</b>
M. NEFF Jean-Jacques - 3 chemin Dubarle à Mittlach 31,07 ares	<b>22,06 €</b>	<b>21,38 €</b>
M. HUNZINGER Mathieu – 2 Chemin du Sendenbach à Muhlbach 25,00 ares	<b>465,00 €</b>	<b>450,86 €</b>
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl – 31 rue Altenhof à Metzeral 75,38 ares	<b>37,69 €</b>	<b>36,54 €</b>

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

### **DECIDE à l'unanimité**

---

- ✓ **DE MAINTENIR** les tarifs de 2017

#### **Point 4 – Réhabilitation thermique et restructuration du Bâtiment anciennement « poste », attribution du lot n° 06 – Menuiseries extérieures ALU (D-2018-09-71)**

Madame le maire explique que par délibération du 23 juillet 2018, le conseil l'avait autorisée à relancer le marché n° 06 « menuiseries extérieures Alu » dans le cadre du marché de la réhabilitation thermique et restructuration du bâtiment « la poste ».

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP)

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publiée sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin et de la Commune.

Vu le rapport d'analyse des offres effectué le 23 août 2018

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **D'ATTRIBUER** le marché suivant :

N° du Lot	Titulaire	Montant H.T
<b>06 – Menuiseries extérieures ALU</b>	KLEINHENNY	37 604,00€

- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

**Point 5 – Réhabilitation de l'espace « ateliers communaux » attribution des marchés  
(D-2018-11-72)**

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié dans les dernières nouvelles d'Alsace, le site internet de la Commune et le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Vu le rapport d'analyse des offres du 04 septembre 2018 :

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **D'ATTRIBUER** les marchés suivants :

N° du Lot	Titulaire	Montant H.T
<b>01 – Murs à ossatures bois – isolation</b>	FRITSCH CHARPENTES	27 382,30 €
<b>02 – Plâtrerie – faux – plafonds</b>	WEREY PLATRES & STAFF	8 000,00 €
<b>03 – Chape carrelage</b>	MULTISOLS	15 012,86 €
<b>04 – Menuiseries intérieures bois</b>	Pas d'offre	-----
<b>05 – Menuiseries en acier</b>	SERRURERIE BERNARD	8 966,10 €
<b>06 – Porte sectionnelle</b>	FV INDUSTRIES	5 858,00 €
<b>07 – Electricité - courant faible</b>	NEWLEC SYSTEME	8 832,87 €
<b>08 – Chauffage – VMC – sanitaires</b>	STIHLE FRERES	44 500,00 €

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés et les documents y afférent  
 ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à relancer le lot n° 04 menuiseries intérieures bois

## Point 6 – Convention RPIC

### 6.1 Conventionnement entre les Communes membres (D-2018-09-73)

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14 février 2018 il avait été décidé de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) avec les communes de Mittlach et Sondernach et de conventionner avec ces dernières pour fixer les modalités pratiques et financières.

La présente convention jointe en annexe n° 01 énonce les principales caractéristiques de cette convention.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

### ***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **DE VALIDER** la convention jointe en annexe

### 6.2 Conventionnement avec le périscolaire les Trolles

Point reporté au conseil du mois d'octobre

## Point 7 – Attribution de la subvention PEDT (D-2018-09-74)

Madame Manuela VIEIRA, conseillère municipale expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la réforme des rythmes scolaires, la commune, en collaboration avec celles de Mittlach et de Sondernach a décidé de mettre en place en 2014 un projet éducatif territorial (PEDT) pérennisé sur la période 2015 - 2018.

Celui-ci est géré par l'association « Les Trolles » à l'issue du temps scolaire le lundi et le jeudi.

L'état verse un fonds de soutien au développement des activités périscolaires à chaque commune à hauteur de 50 euros / enfant, cela représente un montant de 3 650,00 euros. Une partie est destinée au PEDT, réduisant ainsi la facture communale.

Il est à préciser que la participation des parents s'élève à 20 euros / activité/enfant/trimestre.

Le tableau présenté ci-dessous est commenté et expliqué par Madame Manuela VIEIRA, Présidente de l'Association « Les Trolles ».

#### **BUDGET du PEDT (Janvier à juillet 2018)**

Dépenses		Recettes	
<b>Frais intervenants</b>	<b>6 245,60 €</b>	<b>Parents</b>	<b>1 204,00 €</b>
<b>Matériel</b>	<b>636,00 €</b>	<b>Prestations CAF</b>	<b>835,00 €</b>
		<b>Subvention Metzeral</b>	<b>3 005,75 €</b>
		<b>Subvention Sondernach</b>	<b>834,95 €</b>
		<b>Subvention Mittlach</b>	<b>1 001,90 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 881,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 881,60 €</b>

Après avoir entendu les explications

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité hors a présence de Madame Manuela VIEIRA***

---

- ✓ **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 3 005,75 euros à l'association « Les Trolles »
- ✓ **DE NE PAS RECONDUIRE** la subvention à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 du fait de la mise en place d'un RPIC et du passage à la même date à la semaine de 4 jours d'école.

## Point 8 – Décisions modificatives

### 8.1 Décision modificative n° 01 – Budget Lehgasse (D-2018-09-75)

Madame le maire expose : les règles de la comptabilité publique dit que les écritures d'ordres doivent être équilibrées en dépenses et en recettes. Un décalage ayant été constaté, il y a lieu de procéder à un virement de crédits.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **D'OPERER** les ajustements comptables suivants n'impactant pas l'équilibre du budget :

	Désignation	Somme
<b><i>Dépense de fonctionnement :</i></b>		
<b>605 / 60</b>	Travaux	- 80,00 €
<b>71355 / 042</b>	Variation terrains aménagés	+ 80,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>

### 8.2 Décision modificative n° 03 – Budget général (D-2018-09-76)

Madame le maire rappelle que la commune a versé une subvention d'équipement au SDIS pour la construction du centre de secours et qu'il est nécessaire de l'amortir. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

***DECIDE à l'unanimité***

---

- ✓ **D'OPERER** les ajustements comptables suivants n'impactant pas l'équilibre du budget :

	Désignation	Somme
<b><u>Dépenses de fonctionnement :</u></b>		
<b>6542 / 65</b>	Créances éteintes	700,00 €
<b>6541 / 65</b>	Admission en non-valeur	- 200,00 €
<b>6811 / 040</b>	Dotations aux amortissements	- 500,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>
<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>		
<b>28158 / 040</b>	Amortissement des autres immobilisations corporelles	-500,00 €
<b>10222 / 10</b>	<b>FCTVA</b>	500,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>

## Point 9 – Communication et Urbanisme

### 1. Communication

- L'agent d'accueil en congé maladie est remplacé pour une période de 3 mois
- Le samedi 15 septembre 2 plaques en mémoire de Hans Karl ABEL seront dévoilées à la Wolfsgasse (à 14 h) et au 5 rue du Buhl (14h45).
- L'installation de la 3<sup>ème</sup> commission municipale des jeunes se tiendra le samedi 15 septembre à 17 h à la mairie.
- Le prochain don du sang aura lieu le jeudi 13 septembre 2018 à Muhlbach.
- Les 3 plateformes pour accueillir les points d'apport volontaire ont été créées, elles se situent à côté de la Pharmacie, place de la gare et à côté de l'usine Bel Air. La collecte du tri en porte à porte s'arrête au 31 décembre 2018.
- Les stationnements « gênants » deviennent récurrents sur la commune, divers panneaux seront installés à la demande de la gendarmerie et des Brigades vertes. De plus, malgré le nombre important de rappels, les parents des enfants scolarisés à l'école maternelle utilisent leur véhicule pour les déposer devant le bâtiment. Afin de sécuriser le site des barrières seront installées pour interdire l'accès.

### 2. Urbanisme

#### Certificat d'urbanisme d'information :

CU 18 A0012	Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	6 rue de la Gare – M. Pierre DISCHINGER
CU 18 A0013	Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	6 rue de la Gare – M. Pierre DISCHINGER
CU 18 A0014	Me Danièle BINGLER	2 Rue de Sondernach –Mme MAGERE
CU 18 A0015	Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	Lieu-dit Brandmatt – Consorts BRAESCH/BUHL/RAMOS
CU 18 A0016	Me Danièle BINGLER	6 rue de Mittlach – M. & Mme Denis JAEGLE
CU 18 A0017	Me Marie LOEB-OSSOLA	17, chemin de la Wormsa – M. EDEL
CU 18 A0018	Me Danièle BINGLER	14, rue de l'Emm – Félicien WEHREY – Manon LONG

Permis de construire :

PC 18 A0008	Extension terrasse	M. Guillaume SCHILLING
PC 18 A0009	Extension de la maison d'habitation	Mme Muriel RABIER
PC 18 A0010	Création issues de secours, sas d'entrée, adaptation PMR	Touring Club Mulhouse

Droit de préemption urbain : ... /...

Me Danièle BINGLER	7, rue de Muhlbach	M. & Mme Pascal BURDLOFF
Me Danièle BINGLER	21, rue Jacques Immer	M. & Mme Jean-Yves FUCHEY
Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	6 rue de la Gare	M. Pierre DISCHINGER
Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	Parcelle AE / 096	Consorts BRAESCH/BUHL/RAMOS
Me Danièle BINGLER	Parcelle AR / 265-266-270	M. SCHOTT Paul / Mme Nicole FINANCE
Me Danièle BINGLER	14, rue de l'Emm	Félicien WEHREY – Manon LONG
Me Danièle BINGLER	6, rue de Mittlach	Jacky FRILLOT – Laetitia SENGELE

Déclaration préalable :

DP 068 204 18 A0010	Création terrasse + tuiles	M. Nicolas BOHN	13, rue de la Gare
DP 068 204 18 A0011	Couverture et isolation du toit	M Denis MIQUEL	70 rue de l'Altenhof
DP 068 204 18 A0012	Création d'une Pergola	M Steeve WODEY	14 Rue du Gaschney
DP 068 204 18 A0013	Création terrasse extérieurs	M. Denis THOMANN	8, rue de la Brandmatt
DP 068 204 18 A0014	Création Carport	M. Rémy KOHLER	16, rue du Gaschney
DP 068 204 18 A0015	Remplacement fenêtres et portes à l'identique	M. Bernard LONG	47, rue de l'Altenhof

## Point 10 - Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission Salle des Fêtes :

La commission a visité la salle des fêtes le 04 septembre dernier. Celle-ci, vieillissante nécessiterait d'importants travaux de réhabilitation. Cependant il a été décidé d'engager les travaux les plus urgents et de prendre un temps de réflexion quant au devenir de cette salle

Commission communication

La prochaine réunion pour la réalisation du prochain Blettla aura lieu le 17 septembre à 20 h à la mairie



## Point 11 - Divers

----

## Point 12 – Participation pour voirie et réseaux – viabilisation terrains rue Jacques Immer (D-2018-09-77)

Madame le maire expose :

Afin que Monsieur le comptable du trésor puisse prendre en charge le titre n°154, bordereau 46 émis le 5 juillet 2018, il est nécessaire de préciser la délibération du 13/06/2018.

Le montant des travaux de viabilisation s'élève à 5 355,91 € soit 4,1136 € le m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- ✓ **DE REPRENDRE** et compléter la délibération du 13/06/2018 avec un prix de 4,1136 € le m<sup>2</sup>

## Point 13 – Admission en non-valeurs – créances éteintes (D-2018-09-78)

Madame le maire informe le conseil municipal que malgré les démarches règlementaires de recouvrement mises en œuvre par le comptable du trésor et la validation des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire par la commission de Surendettement des Particuliers du Haut-Rhin dans sa séance du 09 aout 2018 il y a lieu d'effacer les créances de M. Pascal DEMANGE et Mme née ROGLER à hauteur de 685,34 euros.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

---

**DECIDE à l'unanimité**

---

- ✓ **D'ADMETTRE** en non-valeur la créance ci-dessus
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à émettre un mandat au 6542 – créances éteintes
- ✓ **D'OPERER** les ajustements comptables suivants n'impactant pas l'équilibre du budget afin d'émettre le mandat en question :

	Désignation	Somme
<b>Dépense de fonctionnement :</b>		
<b>6542 / 65</b>	Créances éteintes	700,00 €
<b>6541 / 65</b>	Admission en non-valeur	- 200,00 €
<b>6811 / 040</b>	Dotations aux amortissements	- 500,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>	<b>0,00 €</b>

La séance est levée 22h54